

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date 19 janvier 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé, par délégation, à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu le budget primitif 2025 du budget principal de la commune, voté par le Conseil Municipal le 28 mars 2025 et transmis au contrôle de légalité le 8 avril 2025

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la décision modificative n°2 suivante :

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7391112-01 : Dégrevement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 300.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 300.00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	48 949.00 €	0.00 €
R-73141-01 : Accise sur l'électricité	0.00 €	0.00 €	5 300.00 €	0.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	54 249.00 €	0.00 €
R-74111-01 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	13 508.00 €	0.00 €
R-741121-01 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48 964.00 €
R-741127-01 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 077.00 €
R-742-01 : Dotations aux élus locaux	0.00 €	0.00 €	37.00 €	0.00 €
R-744-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 051.00 €
R-748312-01 : D.C.R.T.P	0.00 €	0.00 €	22 243.00 €	0.00 €
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 145.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	35 788.00 €	61 237.00 €
R-773-01 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 000.00 €	15 000.00 €	90 037.00 €	70 037.00 €

AR Prefecture

063-216300038-20250610-DEC2505028-AU
Reçu le 13/06/2025
Publié le 13/06/2025

INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €
D-13912-01 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-139171-01 : Subv. inv. actifs amort. - Fonds social européen	4 709.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-139178-01 : Subv. inv. actifs amort. - Autres fonds européens	0.00 €	4 709.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13918-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	710.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-139361-01 : Subv. inv. fonds équip. - Dotation équipement territoires ruraux	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-139362-01 : Subv. inv. fonds équip. - Dotation soutien invest. Local	0.00 €	5 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13938-01 : Subv. inv. - Autres Fonds affectés à l'équipement	0.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 419.00 €	12 719.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-10222-01 : FCTVA	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	600.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R-1328-258-322 : Stade	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-21578-357-020 : Service Bâtiment	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-241-11 : Administration	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	300.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-258-322 : Stade	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-346-322 : Terrain de Rugby / Piste athlétisme	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-350-847 : Voirie forestière	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 500.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-01 : Créances sur autres établissements publics	7 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	7 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	28 519.00 €	28 519.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €
Total Général	-20 000.00 €		-20 000.00 €	

Il s'agit de virements de crédits en vue de :

Section de Fonctionnement :

- Augmenter les dépenses de 15 000 € au Chapitre 014 – Atténuations de produits faisant suite à l'application de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants
- Diminuer les Recettes de 20 000 € suite principalement aux notifications des montants des Produits de Fiscalité locale (Chapitre 731) et Dotations de l'Etat (Chapitre 74)

L'équilibre de la Section est assuré par une diminution du Virement à la Section d'Investissement de 35 000 €.

Section Investissement :

Des Virements entre opérations en Recettes et Dépenses d'investissement

- Recettes d'investissement : + 25 000 € de FCTVA, + 10 000 € de Subvention dans le cadre du projet Padel, - 35 000 € de Virement depuis la Section de fonctionnement
- Dépenses d'investissement :
 - o OP 258 – Stade - Création 2 terrains de Padel : + 15 000 €
 - o OP 357 – Service Bâtiment (Acquisition de matériel pour le service): + 200 €

AR Prefecture

063-216300038-20250610-DEC2505028-AU
Reçu le 13/06/2025
Publié le 13/06/2025

- 10222-01 : Remboursement FCTVA suite vente pédalos + 600 €
- Chapitre 40 – Amortissement des subventions : + 7300 €
- OP 241 – Administration : - 300 €
- OP 350 – Voirie forestière : - 500 €
- OP 346 – Terrain rugby/Piste athlétisme : - 15 000 €
- 27638 – 01 – Créances EPF : -7 300 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Ambert sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 10 juin 2025
Le Maire,
Guy GORBINET



AR Prefecture

063-216300038-20250610-DEC2505028-AU
Reçu le 13/06/2025
Publié le 13/06/2025

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

D E C I D E

D'organiser un JEU CONCOURS dans le cadre du lancement du site internet www.ambertenscene.fr, nouvel outil de promotion de la salle de spectacle Ambert en scène. Ce concours aura pour objectifs de créer du flux sur le site et identifier de futurs clients.

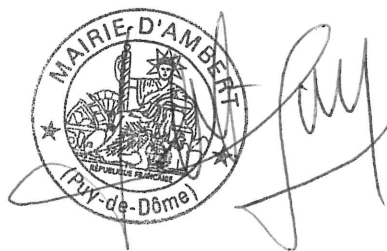
1. Ce jeu est ouvert à tous du 6 au 12 septembre 2025
2. Il permet de gagner des places de spectacles pour la saison 2025-2026
3. Le but du jeu : répondre aux 3 questions posées dont les réponses sont à retrouver sur le site internet
4. Les participants doivent retourner leur coupon-réponse en Mairie
5. Les bonnes réponses seront triées et un tirage au sort sera effectué pour désigner 3 gagnants
6. Les gagnants seront invités à retirer leur gain le 19 septembre à 20h30 lors de la soirée de lancement de la saison culturelle 2025-2026
7. La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 20 juin 2025

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert -



AR Prefecture

063-216300038-20250620-DEC2506029-AU
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025